

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Valables du 1^{er} Novembre 2016 au 31 Octobre 2017

PRÉAMBULE :

La présente brochure a pour vocation d'informer les clients du contenu des prestations proposées relatives au transport et au séjour, du prix et des modalités de paiement, des conditions d'annulation et de modifications de programmes. La Clé des Îles SA se réserve toutefois expressément la possibilité d'apporter des modifications aux informations relatives aux prix et au contenu des forfaits et des séjours proposés. La brochure est éditée une, voire deux fois par an. Il se peut que des changements, au niveau des hôtels, interviennent durant l'année, notamment en ce qui concerne les activités sportives. Si votre choix d'hôtel devrait directement être influencé par le désir de pratiquer un sport en particulier, nous vous conseillons vivement de nous en faire part lors de la réservation afin que l'on puisse vous garantir la validité de la prestation.

CONDITIONS DE PAIEMENT :

Le mode et conditions de règlement d'un forfait sont propres à chaque agence de voyages. En ce qui concerne les clients directs de la Clé des Îles, un acompte de 20% du montant du forfait est demandé à l'inscription. Quant au solde, le règlement doit être effectué 1 mois avant le départ ; les documents de voyage vous seront remis qu'après réception de la somme totale due.

FORMALITÉS :

Pour les citoyens suisses, un passeport valable est exigé pour les Antilles Françaises, Maurice, Réunion et Seychelles. Quant à Tahiti, un passeport biométrique valable 3 mois après l'arrivée à Papeete est requis ou un passeport à lecture optique dit DELPHINE si émis avant le 26/10/05. Tout autre passeport devra être accompagné obligatoirement d'un visa Américain. Aucun vaccin n'est obligatoire pour l'ensemble des destinations proposées par la Clé des Îles SA. Pour tout autre nationalité, le client se renseignera aux Consolats des pays concernés.

MODIFICATION DU PROGRAMME PAR LA CLÉ DES ÎLES :

Nous nous réservons le droit, dans votre intérêt avant tout, de modifier nos programmes ou certaines prestations particulières, si des événements imprévus nous y contraignent (grèves, intempéries, etc.).

MODIFICATION DU PROGRAMME PAR LE CLIENT :

En cas de changement d'une réservation définitive et dès réception de la facture, nous percevons :

- Au delà de 30 jours avant le départ : CHF 60.- par personne, maximum CHF 200.- par dossier
- A moins de 30 jours avant le départ * : Se référer aux conditions d'annulations

*Si l'émission du billet d'avion a déjà eu lieu, nous nous réservons le droit de facturer des frais d'annulation du billet d'avion pouvant aller jusqu'à CHF 600.- à la totalité du billet.

ADAPTATION DES PRIX :

La Clé des Îles SA se réserve expressément la possibilité de réviser ses prix à la hausse afin de tenir compte des variations du coût des transports liés notamment au coût du carburant, des taxes d'aéroport, des taux de change, etc.

CONDITIONS D'ANNULATION :

En cas d'annulation d'une réservation définitive et dès réception de la facture, nous percevons un montant de CHF 250.- par personne. Dès le 60^{ème} jour avant le départ, les pourcentages suivants du prix forfaitaire seront facturés en plus :

- De 60 à 35 jours avant le départ : 30% de l'arrangement (CHF 500.- au minimum par personne)
- De 34 à 16 jours avant le départ : 50% de l'arrangement (CHF 500.- au minimum par personne)
- De 15 à 8 jours avant le départ : 75% de l'arrangement
- De 7 à 0 jours avant le départ : 100% de l'arrangement
- No-show : 100% de l'arrangement

Les prestations réservées et non utilisées ne seront en aucun cas remboursées

Si les billets d'avion ont été émis et indépendamment de la date d'annulation, nous percevons en plus des conditions mentionnées ci-dessus, Des frais variant de CHF 600.- à la totalité du montant du billet d'avion. Les frais effectifs d'annulation vous seront communiqués à la date définitive d'annulation.

Noël / Nouvel An (Départs entre le 15 décembre et le 15 janvier)

En cas d'annulation d'une réservation définitive et dès réception de la facture, nous percevons un montant de CHF 250.- par personne.

Dès le 60^{ème} jour avant le départ, les pourcentages suivants du prix forfaitaire seront facturés en plus :

- De 60 à 35 jours avant le départ : 50% de l'arrangement
- De 34 à 0 jours avant le départ : 100% de l'arrangement
- No-show : 100% de l'arrangement

Exceptions :

Maldives :

En cas d'annulation d'une réservation définitive et dès réception de la facture, nous percevons un montant de CHF 250.- par personne.

Dès le 70^{ème} jour avant le départ, les pourcentages suivants du prix forfaitaire seront facturés en plus :

- De 70 à 29 jours avant le départ : 50% de l'arrangement (CHF 500.- au minimum par personne)
- De 28 à 0 jours avant le départ : 100% de l'arrangement
- No-show : 100% de l'arrangement

Location de voiliers :

En cas d'annulation d'une réservation définitive et dès réception de la facture, nous percevons un montant de CHF 250.- par personne.

Les pourcentages suivants du prix de la location seront facturés en plus :

- Dès l'inscription jusqu'à 61 jours avant le départ : 50% de la location
- De 60 à 0 jours avant le départ : 100% de la location
- No-show : 100% de la location

Croisières et hôtels à conditions particulières :

Les frais varient selon le croisiériste et certains hôtels, ils vous seront transmis séparément lors de la confirmation de réservation

FRAIS DE RÉSERVATIONS PARTICULIERS :

Pour une réservation d'un hôtel seul ou d'une voiture seule, les frais de réservation seront de CHF 35.- par personne ou maximum de CHF 100.- par dossier dès 3 personnes.

RÉCLAMATIONS :

Les éventuelles réclamations doivent impérativement être signalées. Soit à notre représentant sur place, à notre prestataire (hôtel, loueur de voiture, ...) ou à La Clé des Îles SA, dans un délai de 48 heures après votre arrivée. Si aucune solution n'a pu être trouvée sur place, vous êtes en droit, dans ce cas, d'adresser une lettre de réclamation à la Clé des Îles SA accompagnée sans faute, d'une attestation de notre représentant ou prestataire dans un délai de 30 jours après votre retour. Ce délai passé, vous perdez toutes prétentions de remboursement.

RESPONSABILITÉS :

Nous avons établi ce programme en tant qu'intermédiaires entre le client d'une part et les compagnies de transport, de services et les hôtels d'autre part.

Nous ne sommes être rendus responsables des dommages, retards, grèves, accidents éventuels de quelque nature que ce soit ainsi que des frais que cela peut engendrer au client.

Ce programme n'est pas publié au nom des compagnies aériennes qui sont mentionnées ni d'autres compagnies aériennes, par conséquent, il n'engage nullement leur responsabilité en ce qui concerne l'organisation du voyage. Leur responsabilité est définie par les lois respectives les régissant et par les conditions stipulées sur les billets d'avion.

ASSURANCES :

La Clé des Îles, en collaboration avec les assurances ALLIANZ SUISSE, vous propose un choix d'assurances (Annulation, rapatriement, bagages, etc...). Nous vous conseillons vivement de recourir à une assurance de voyage, si vous n'êtes pas au bénéfice d'une assurance privée, similaire.

Garantie de Voyage :

Notre entreprise est affiliée au Fonds de garantie de la branche suisse du voyage. A ce titre, elle garantit les montants que vous avez versés à la réservation de votre voyage à forfait ainsi que votre rapatriement. Plus amples informations auprès de votre agence de voyages ou sur www.garantiefonds.ch.

ORGANISATION TECHNIQUE :

La Clé des Îles SA - Villeneuve

